

**Département de Loir et Cher**  
**Arrondissement de ROMORANTIN**  
**MAIRIE DE**



**Tél. : 02.54.75.15.13**  
**Fax : 02.54.75.41.79**

Réunion du 22 juin 2020

L'an deux mil vingt le 22 juin à 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 16 juin 2020 s'est réuni Salle Maurice Ragot, afin de permettre le respect des distanciations physiques, sous la présidence de Madame Annick GOINEAU, Maire

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Annick GOINEAU, Daniel DUPONT, Hélène SAILLARD-LEPAIN, Jean-Louis PETRUS, Thierry HAMELIN, Fabienne BIGOT, Cédric DEVANNE, Julie ESNAULT-VAN CAUBERG, Loïc DENIS, Carole CHARBONNIER, Aurélien CHAUX, Aurélie POISSON, Jean-Jacques RABIER, Bernadette MANDARD, Claire VALLA.

Madame Annick GOINEAU, Maire, compte tenu de la crise sanitaire actuelle, afin de respecter les gestes barrières et limiter les risques de contamination, demande, conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, que la présente réunion se déroule à huis-clos. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame Carole CHARBONNIER est désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 08 JUIN 2020**

Le compte rendu de la dernière réunion n'appelant pas de remarques particulières est approuvé à l'unanimité.

**40-AMENAGEMENT COMMERCE : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ARCHITECTE POUR UNE MISSION COMPLETE DE MAITRISE D'OEUVRE**

Madame le Maire expose aux Membres du Conseil que pour faire suite à la décision d'acquisition de l'immeuble PENICAULT (délibération n°36/2020 en date du 08 juin 2020), il convient maintenant, afin de permettre aux membres du conseil de travailler concrètement sur le dossier avec toute l'assistance technique nécessaire, de poursuivre la procédure en lançant une consultation auprès de plusieurs cabinets d'architectes. L'examen des propositions et le choix du cabinet incomberont ensuite aux Membres du Conseil.

Les Membres du Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ☞ Autorisent Madame le Maire à lancer une consultation, pour une mission complète de maîtrise d'œuvre, auprès de plusieurs cabinets.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en Préfecture le  
26 juin 2020  
Et de l'affichage le 26 juin 2020

#### **41-COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Madame le Maire expose aux Membres du Conseil que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée. Elle est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale et a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation résultant de la mise à jour des valeurs locatives recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires est effectuée par le Directeur Départemental des Finances Publiques, dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la Commune, à partir d'une liste de 24 contribuables proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Les Membres du Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ☞ Proposent, pour choix, à la Direction Générale des Finances Publiques la liste de 24 commissaires, choisis parmi les contribuables de la commune, suivante :

<b>Commissaires Titulaires</b>	<b>Commissaires Suppléants</b>
Daniel DUPONT	Hélène SAILLARD LEPAIN
Jean-Jacques RABIER	Bernadette MANDARD
Jean-Louis PETRUS	Claire VALLA
Aurélien CHAUX	Carole CHARBONNIER
Cédric DEVANNE	Aurélie POISSON
Gérard OUDART	Bruno RICHARD
Mireille BARBIER	Patricia JOURDAIN
Jean COUTOUX	Bertrand BARBERON
Bruno DENIS	Laurent ROLAND
Jean-Noël GUERRIER	Jean-Yves BARBIER
Nicole SAGNY	Guy NABON
Bruno LEDYS	Sébastien HEUZE

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en Préfecture le  
26 juin 2020  
Et de l'affichage le 26 juin 2020

#### **42-CONSTITUTION DE COMMISSIONS COMMUNALES**

Madame le Maire expose aux Membres du Conseil que l'article L.2121-22 du CGCT permet au conseil municipal de constituer des commissions composées exclusivement de conseillers

municipaux. Elles peuvent avoir un caractère permanent (constituées alors en début de mandat) ou être créées selon le besoin en cours de mandat.

Le Maire est Président de droit. Ces commissions sont convoquées dans les 8 jours qui suivent leur constitution et doivent, lors de cette première réunion désigner un vice-président qui pourra les convoquer en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

Les commissions communales étudient des questions soumises au Conseil Municipal, émettent des propositions mais ne peuvent prendre aucune décision relative à l'administration municipale.

Les Membres du Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ☞ Décident de créer une **Commission Communale Voirie - Chemin** composée des membres suivants : Hélène SAILLARD-LEPAIN, Jean-Louis PETRUS, Loïc DENIS, Aurélien CHAUX, Jean-Jacques RABIER.

La première réunion de cette commission aura lieu vendredi 26 juin 2020 à 20h00

- ☞ Décident de créer une **Commission Communale Travaux** composée des membres suivants : Jean-Louis PETRUS, Thierry HAMELIN, Fabienne BIGOT, Cédric DEVANNE, Julie ESNAULT-VAN CAUBERG, Loïc DENIS, Aurélien CHAUX, Aurélie POISSON, Jean-Jacques RABIER, Claire VALLA.

La première réunion de cette commission aura lieu mercredi 24 juin 2020 à 20h00

- ☞ Décident de créer une **Commission Communale Communication - Affaires Culturelles** composée des membres suivants : Daniel DUPONT, Fabienne BIGOT, Cédric DEVANNE, Julie ESNAULT-VAN CAUBERG, Carole CHARBONNIER, Bernadette MANDARD, Claire VALLA.

La première réunion de cette commission aura lieu lundi 29 juin 2020 à 20h00

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 26 juin 2020 Et de l'affichage le 26 juin 2020
---

## QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire répond aux questions posées par Madame Bernadette MANDARD sur le cahier ouvert à l'accueil de la Mairie :

- **Point sur l'acquisition des masques**

Le Conseil Départemental a annoncé la distribution de masques gratuits auprès de la population. A ce jour notre commune n'a rien reçu.

La commune a acheté les matières premières pour la fabrication des masques en tissus réalisés par des couturières bénévoles et distribués à tous les habitants avant le 11 mai (date du déconfinement).

D'autre part l'Association des Maires France 41 et la Communauté de Communes Val de Cher Controis nous ont attribué, moyennant finances, 1500 masques jetables distribués aux infirmiers, employés et commerçants de la commune.

- **Opération « j'améliore mon logement »**

Un panneau annonçant l'opération « j'améliore mon logement », à installer dans la commune, a été remis par la Communauté de Communes Val de Cher Controis. Il sera posé très prochainement par les employés communaux. L'information est déjà faite sur le site internet de la Commune et sur Panneaux Pocket

- **Diffusion des comptes rendus du Conseil Municipal dans la NR**

Le compte rendu du Conseil Municipal est diffusé sur le site internet de la Commune, par affichage et à disposition en Mairie ce qui semble suffisant aux membres du conseil qui soulignent également les risques d'erreur et de mauvaise interprétation liés à la parution d'un extrait des comptes rendus dans la NR.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### ➤ Ecoles

Madame Hélène SAILLARD-LEPAIN informe que l'ouverture des écoles étant désormais obligatoire, tous les services (car, cantine, garderie) ont repris et une majorité d'enfants sont de retour (44 enfants à Mareuil et 55 à Pouillé) depuis le 22 juin. La première journée s'est très bien déroulée, l'équipe enseignante ayant même rassuré les parents à la mi-journée par un envoi de mail.

### ➤ Devis

Madame le Maire informe qu'afin de remplacer le broyeur obsolète utilisé pour l'entretien des chemins il a été demandé différents devis, quatre entreprises ont répondu :

- NOREMAT 11 911,20 € TTC
- CLOUE 8 526 € TTC
- DMS 41 9 360 € TTC
- GONIN DURIS 7 560 € & 7 860€ TTC

Le choix sera affiné avec les services techniques.

Madame le Maire informe que deux devis pour le prolongement de l'éclairage public des Hauts Bonneaux et du Coudret ont été réceptionnés. Ce projet de prolongement fait suite à la PVR instaurée par délibération du 14 février 2007 et sera étudié prochainement.

### ➤ Fauchage

Madame le Maire informe que l'entreprise SCEA AGRIFRANCE de Saint Romain, a commencé le fauchage des bords de routes (environ 104 km), elle rappelle que les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> passages sont effectués par les employés communaux.

### ➤ Fosse de l'Aillerie

Madame le Maire informe que pour éviter l'effondrement des parois de la fosse de l'Aillerie, recensée réserve incendie, les employés communaux ont procédé à une consolidation à l'aide de rondins de bois.

### ➤ Chemin de la Grosse Pierre

Madame le Maire informe que les employés communaux vont procéder à la remise en état de l'aqueduc qui passe au-dessus du ruisseau de la Fontaine.

### ➤ Fibre optique

Madame le Maire informe qu'elle a rencontré les représentants du Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique (SMO) et de l'entreprise CGTI afin de déterminer les endroits où seront installées les armoires nécessaires à la distribution de la fibre à l'horizon 2021.

Il sera posé deux armoires qui permettront de desservir tous les foyers de Mareuil-sur-Cher qui auront souscrit un abonnement à la fibre :

- Une au 32 rue de la République à côté de celles existantes
- Une à l'angle du lotissement des Aiguillons à côté de l'abris bus.

➤ Internet

Madame le Maire informe que le site du château a été choisi parmi les sites touristiques de la Vallée du Cher pour améliorer sa réception internet. Les représentants du Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique (SMO) sont venus prendre des mesures et faire des essais afin d'établir un devis pour le coût de cette opération dont 20% serait à la charge de la Commune.

➤ Gîtes

Madame le Maire informe que l'activité des gîtes a repris timidement, après de nombreuses annulations. Ce sera sans doute une mauvaise année à l'image de l'activité touristique de notre département.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.

Fait et clos en séance les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Copie certifiée conforme.

Le Maire,



Annick GOINEAU